

Numéro du BEEFP 93-084a

Pointe Clark, Ontario

Phare

Le phare de la pointe Clark a été construit entre 1855 et 1859 dans le cadre d'un projet de construction de six phares sur les rives du lac Huron. Il a été commandité par le ministère des Travaux publics de la Province du Canada et construit par l'entrepreneur John Brown. Malgré son acquisition par Parcs Canada en 1967, le phare remplit encore sa fonction première. Pointe Clark est un lieu historique national depuis 1977. L'édifice est la propriété de Parcs Canada. Consulter le rapport 93-084 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare de Pointe Clark a été désigné «édifice classé» en grande partie pour la qualité esthétique de sa conception. L'élégance de ses proportions et l'aspect brut de ses pierres extérieures sont typiques des six tours impériales construites dans la région et correspondent à un mode de traitement des phares rarement observé ailleurs au Canada.

Le phare de Pointe Clark a également une importance environnementale et contextuelle car il a conservé son ancienne fonction de balise. Son histoire est étroitement liée à l'essor de la navigation dans la région après l'ouverture de la péninsule Bruce au peuplement, à l'inauguration du canal de Sault Ste. Marie et à un accord commercial en 1854 avec les États-Unis.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du phare de Pointe Clark réside dans l'élégance de sa conception et de ses proportions, dans ses détails à la fois sobres et raffinés et dans la qualité de ses matériaux et de sa construction.

Cette tour de 87 pieds, circulaire et légèrement conique, a un encorbellement au sommet qui forme une galerie et une plate-forme pour le lanterneau. L'extérieur en pierre calcaire équarrie de provenance locale donne un aspect rustique attrayant qui ne devrait pas être compromis. La sobriété des détails est également un élément caractéristique : les petites fenêtres en quinconce avec leurs châssis de pierre lisse et l'entrée principale à tête ronde sont des éléments intrinsèques de cette conception. Le lanterneau polygonal à douze côtés ajoute beaucoup à la qualité esthétique de la tour par sa forme générale et ses détails. Il est en fonte avec un toit en dôme surmonté d'un ventilateur en forme de pinacle sphérique et une tête de lion en bronze à chacun des douze angles du bord de l'avant-toit. Par sa conception et par sa fonction, le lanterneau est un élément essentiel de la valeur patrimoniale de ce phare. Sa forme, ses proportions, les détails et les matériaux devraient être respectés lors de toute future intervention.

Un passage voûté à travers l'épaisse maçonnerie de pierre (5 pieds en bas, 3 pieds en haut) mène à l'intérieur du phare qui a un diamètre uniforme de 10 pieds 6 pouces.

Les escaliers qui montent jusqu'au sommet du phare sont en bois ettournants en bas, puis

Numéro du BEEFP 93-084a

Pointe Clark, Ontario

Phare

en segments raides en zig-zag pour se terminer par une volée d'escalier tournant en fer menant à la plate-forme du lanterneau. Le lanterneau est fixé au sommet d'un anneau de granit en retrait de trois pieds environ par rapport au bord de l'encorbellement. Une entrée de porte traversant l'anneau de granit donne accès à la galerie extérieure avec son sol en pierre et sa rambarde en fer. Tous ces éléments d'origine sont essentiels à l'exploitation et à la valeur patrimoniale du phare et devraient être conservés.

L'ensemble structural est important et mérite d'être respecté. Sa stabilité latérale est assurée par une lourde ossature de bois tandis que la résistance aux forces de compression est assurée par le remblai de moellons entre la couche interne et la couche externe de pierres taillées. Les pentes extérieures des murs ajoutent encore à la stabilité. De longues fissures verticales, qui ont été retouchées avec du béton en certains endroits, ont fait leur apparition sur la surface extérieure. Il conviendrait de soumettre la tour à des inspections régulières et de prévoir un entretien convenable pour assurer sa préservation. Toutes les interventions devraient faire l'objet d'un examen par des ingénieurs en conservation ou des experts en maçonnerie spécialisés dans les évaluations du patrimoine.

L'environnement immédiat du phare a été quelque peu modifié suite à des transformations effectuées par la Municipalité, le club de canotage local et Parcs Canada. Trois édifices historiques subsistent, notamment le logement du gardien et un hangar à combustible qui n'a pas encore été évalué par le BEEFP. Le phare est la caractéristique déterminante sur cette pointe de terre et contraste avec les chalets d'été qui l'entourent. Son caractère dominant ne devrait pas être compromis.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

1996.02.14

Traduction